

# COMPTE-RENDU

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### 27 avril 2011 à 19 h 00

Présents : MM. SÉGNERÉ, DAUTAN, FERRATO, SEAS, VERGÈS, LARBRE, LAYERLE, MARTIN, ROUILLON,

Procurations : M. SARRAIL à M SÉGNERÉ, M CARRERE à Mme LARBRE, Mme ESQUIRO à M. DAUTAN, M PUJO à Mme FERRATO, MME TILHAC à M SEAS

Absents excusé : M TRALLI

Secrétaire de séance : Mlle LAYERLE

---

➔ Le compte-rendu du Conseil Municipal du 22 mars 2011 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaite faire un point sur les travaux de la commission départementale de coopération intercommunale au sein de laquelle il est élu au collège des communes dont la population est supérieure à la moyenne départementale. Monsieur le Préfet, chargé de réviser les périmètres des intercommunalités (couverture intégrale du territoire départemental par des EPCI, suppression des discontinuités territoriales..) a présenté aux membres de la commission le 21 avril dernier le projet de « schéma départemental de coopération intercommunale » qui doit être débattu par la commission dans les 6 mois qui viennent. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Horgues, à l'unanimité des membres présents, s'oppose au projet de schéma qui propose le rattachement de la commune de Horgues à la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes (CAGT) et demande le maintien de la Communauté de Communes Gespe-Adour-Alaric comme structure autonome, renforcée et élargie. Monsieur le Maire obtient un quitus du Conseil Municipal pour avancer sur le sujet durant les trois mois à venir.

➔ **Délibérations sur les Comptes Administratifs et Comptes de Gestion 2010 : Budget principal et budgets annexes**

Mlle LAYERLE présente aux membres du Conseil Municipal les comptes administratifs 2010, budget principal et budgets annexes, examinés par la commission finances et résumés dans le tableau ci-dessous

<b>RESULTATS EXERCICE 2010</b> <b>BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES</b>
--

Fonctionnement

Investissement

	Budget principal	Assainissement	Caisse Ecoles	CCAS	Locaux com
<b>FONCT</b>					
<b>DEPENSES REAL</b>	296 326,38	46 065,34	9 617,91	6 216,44	62 149,87
<b>FONCT</b>					
<b>RECETTES REAL</b>	578 261,93	38 350,84	9 556,27	4 540,00	59 937,56
<b>INVEST</b>					
<b>DEPENSES REAL</b>	263 642,13	5 881,79			13 484,95
<b>INVEST</b>					
<b>RECETTES REAL</b>	168 873,81	10 000,00			59 937,56
<b>RESULTAT 2009</b>					
<b>FONCT</b>	317 674,63	15 359,96	666,73	2 401,59	0
<b>RESULTAT 2009</b>					
<b>INVEST</b>	- 88 453,52	61 175,23			- 7 936,12
<b>RESULTAT</b>	281 935,55	- 7 714,50	- 61,64	- 1 676,44	- 2 212,31
<b>EXERCICE 2010</b>	- 94 768,32	4 118,21		-	46 452,61

<b>RESULTAT DE</b>	511 156,66	7 645,46	605,09	725,15	- 2 212,31
<b>CLOTURE 2010</b>	- 183 221,84	65 293,44			38 516,49
<b>RESULTAT FINAL</b>	+ 327 934,82	+ 72 938,90	+ 605,09	+ 725,15	+ 36 304,18

Les comptes de gestion 2010, dressés pour le budget principal et les budgets annexes par la Trésorière Municipale, sont en parfaite concordance avec les comptes administratifs examinés. En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de déclarer que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2010 par Madame la Trésorière Municipale, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent aucune observation ni réserve. Les comptes de gestion 2010 sont adoptés à l'unanimité.

Les comptes administratifs 2010, soumis à l'approbation du Conseil Municipal, sont arrêtés aux résultats ci-dessus et, sur avis favorable de la commission Finances, il est proposé au Conseil Municipal :

- de prendre acte de la présentation du Compte Administratif 2010,
- d'arrêter les résultats définitifs tels qu'ils sont résumés ci-dessus,
- d'affecter les résultats comme suit au point n°2

### → Délibérations sur l'affectation des résultats 2010

Affectation des résultats

#### **BUDGET PRINCIPAL**

##### *Inscriptions au budget 2011*

Investissement solde d'exécution : - inscription en dépenses au 001 du budget 2011 :	- 183 221,84 €
Fonctionnement : - excédents de fonctionnement capitalisés inscrits au 1068 :	183 221,84 €
- excédents de fonctionnement reportés au 002 :	327 934,82 €

#### **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

##### *Inscriptions au budget 2011*

Investissement solde d'exécution : - inscription en recettes au 001 du budget 2011 :	65 293,44 €
Exploitation : - excédents de fonctionnement reportés au 002 :	7 645,46 €

**BUDGET ANNEXE CCAS**  
**Inscriptions au budget 2011**

Fonctionnement : - excédents de fonctionnement reportés au 002 : 725,15 €

**BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX**  
**(budget clôturé par délibération du 27/04/2011)**  
**Transfert du passif et de l'actif sur le budget communal 2011**

Investissement solde d'exécution : - inscription en recettes au 7551 du budget communal 2011 : 36 304,18 €

**BUDGET ANNEXE CAISSE DES ECOLES**  
**Inscriptions au budget 2011**

Fonctionnement : - excédents de fonctionnement reportés au 002 : 605,09 €

Les résultats des comptes administratifs 2010, les affectations des résultats ci-dessus énoncés sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

**→Vote des taux des taxes locales 2011**

→ Il est proposé d'appliquer une variation de + 1,5% des taux de référence de 2010 soit pour 2011 :

- taxe d'habitation : 14,73 %
- taxe foncier bâti : 13,20 %
- taxe foncier non bâti : 54,08 %
- cfe : 21,71 %

Délibération : décision approuvée à l'unanimité
--

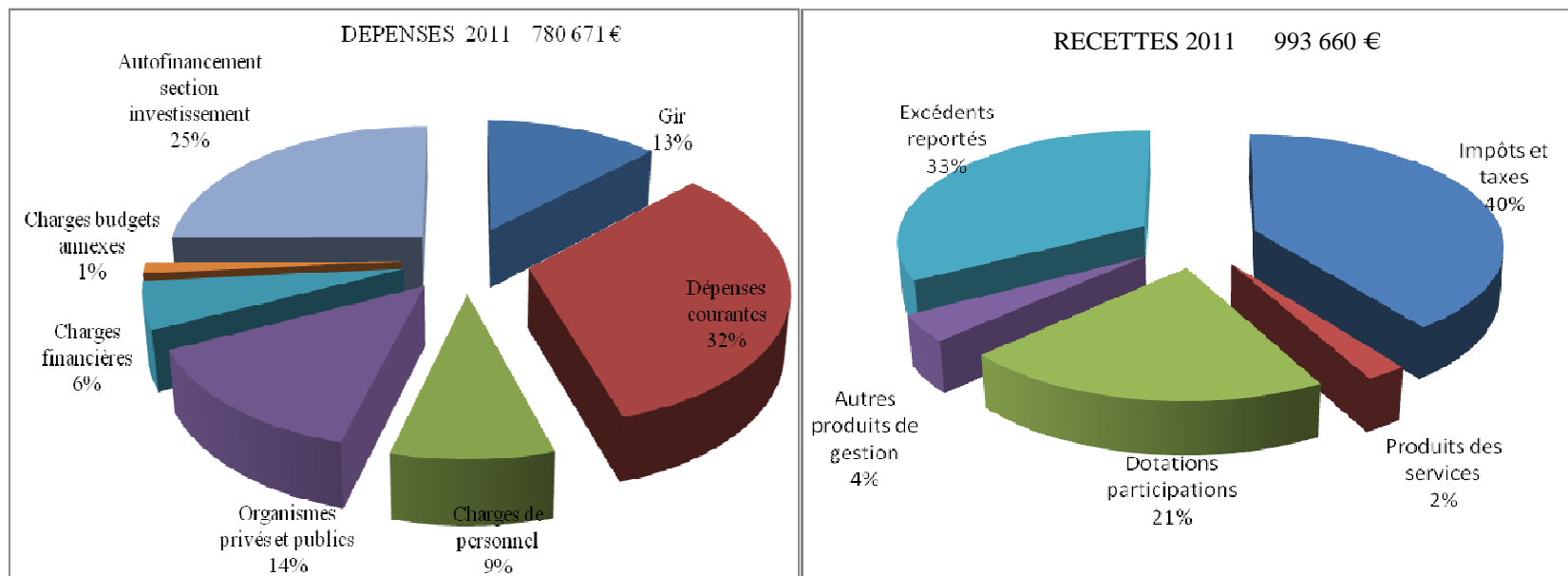
**→Vote du Budget 2011**

**BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire présente avec Mlle Patricia LAYERLE le projet de budget primitif proposé par la commission des finances. Les orientations budgétaires votées en séance du conseil municipal le 9 février 2011 en terme de décisions sur les investissements à prévoir y sont reprises.

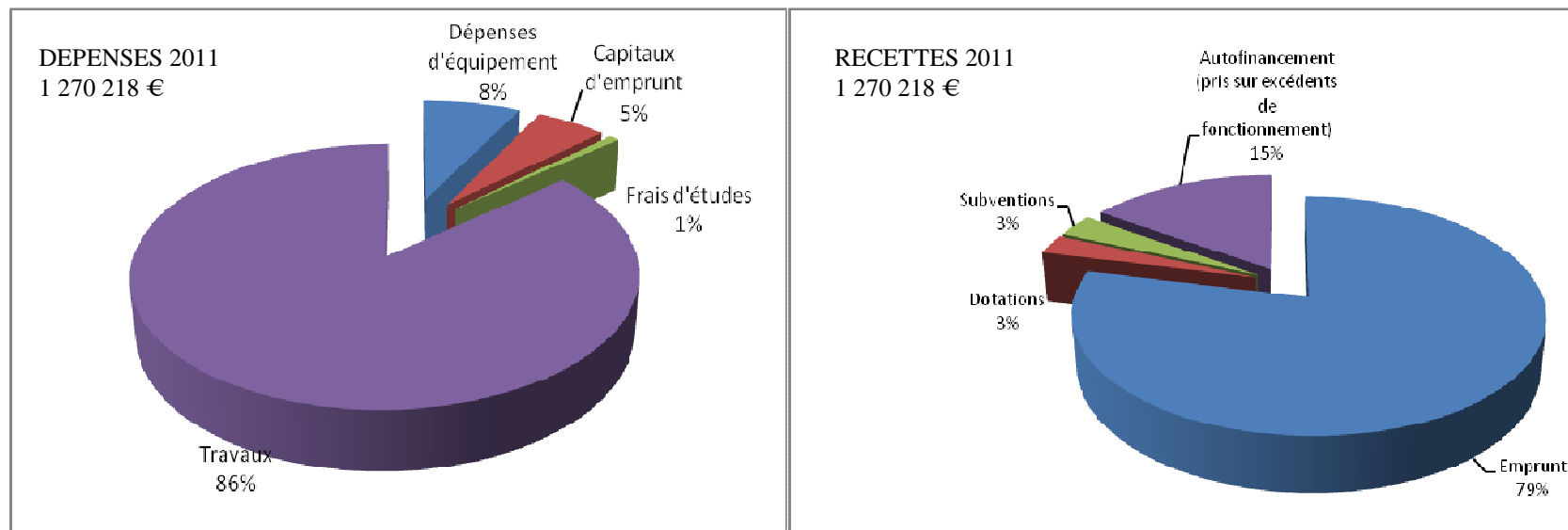
Le Budget primitif 2011 est résumé dans les graphiques ci-dessous :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT



**Le budget communal est voté en suréquilibre avec un excédent de fonctionnement de 212 989 €.**

## SECTION D'INVESTISSEMENT



### Rappel des investissements inscrits au budget 2011

INVESTISSEMENTS BUDGET 2011	MONTANTS DES DEPENSES
Acquisitions foncières (terrain stade)	26 400 €
Construction salle polyvalente + travaux engagés 2010	1 094 700 €
Aménagement de terrains (protection entrée stade foot, fleurissement)	39 500 €
Frais d'étude (PLU)	10 200 €
Matériel informatique école numérique (engagé 2010)	15 100 €
Mobilier urbain, mairie, bibliothèque	12 200 €
Divers (lave vaisselle école, aménagement local ouvriers..)	3 000 €
Capitaux d'emprunt	69 118 €

Sur avis favorable de la commission finances, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget principal 2011 comme ci-dessus exposé.  
Le BUDGET PRINCIPAL 2011 est adopté à l'unanimité.

#### *BUDGET ANNEXE CCAS*

Le Budget primitif 2011 est arrêté comme suit :

##### **Section fonctionnement**

→ en recettes	8 500,00 €
→ en dépenses	8 500,00 €

#### *BUDGET ANNEXE CAISSE ECOLES*

Le Budget primitif 2011 est arrêté comme suit :

##### **Section fonctionnement**

→ en recettes	10 045,09 €
→ en dépenses	10 045,09 €

#### *BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT*

Le Budget primitif 2010 est arrêté  
comme suit :

##### **Section investissement**

→ en recettes	99 278,44 €
→ en dépenses	99 278,44 €

##### **Section exploitation**

→ en recettes	51 685,00 €
→ en dépenses	51 685,00 €

Délibérations votées à  
l'unanimité :

- ✓ Durée d'amortissement des  
frais d'études budgétisés pour  
2011 = 5 ans
- ✓ Augmentation de  
l'abonnement Eaux Usées + 3€  
par foyer équipé de  
l'assainissement collectif

#### *BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX*

*Ce budget est clôturé (plus de mouvements comptables.) L'actif et le passif seront transférés sur le budget communal (délibération.)*

Sur avis favorable de la commission finances, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les budgets primitifs annexes 2011 comme ci-dessus exposés.

Les BUDGETS ANNEXES 2011 sont adoptés à l'unanimité.

### → Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes budget 2011 : vote des taux

Monsieur le Maire propose de reconduire en 2011 le montant des indemnités brutes de fonction du maire et des adjoints voté en 2010, en suivant l'évolution du point d'indice 1015 de la fonction publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et ayant atteint la majorité, décide de fixer les indemnités des élus comme suit pour l'exercice 2011 :

Elus	Taux votés
Maire	19,29 % de l'indice brut 1015
1 <sup>er</sup> adjoint	6,03 % de l'indice brut mensuel 2015
2 <sup>ème</sup> adjoint	6,03 % de l'indice brut mensuel 2015
3 <sup>ème</sup> adjoint	6,03 % de l'indice brut mensuel 2015
4 <sup>ème</sup> adjoint	6,03 % de l'indice brut mensuel 2015

### → Révision tarification du ticket de restaurant scolaire

Monsieur le Maire propose, sur avis de la commission des finances, une augmentation du prix du ticket de restaurant scolaire compte tenu des hausses successives pratiquées par le fournisseur.

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de porter le prix du ticket de cantine à 3,50 € T.T.C. Cette nouvelle tarification est applicable à compter du 4 juillet 2011.

### → Révision tarification de l'abonnement à la bibliothèque municipale

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'augmenter le prix de l'abonnement à la bibliothèque municipale de 0,50 €.



## → Questions diverses

### ➤ Classement du chemin rural dit « de la Lande du Biéouès » (menant à la déchetterie intercommunale de Horgues) en voirie communale

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Compte tenu de l'intérêt communautaire que revêt le chemin de la Lande du Biéouès par le fait qu'il constitue l'accès à la déchetterie intercommunale, il a vocation à être entretenu et propre sans pour cela être revêtu. Par conséquent, la compétence voirie étant exercée par la communauté de communes Gespe-Adour-Alaric, il est opportun de classer ce chemin en voie communale.

Vu que la loi n°2004-1343 du 09/12/2004 article.62 II a modifié l'article du code de la voirie routière L141.3 « Le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal. Ce dernier est également compétent pour l'établissement des plans d'alignement et de nivellement, l'ouverture, le redressement et l'élargissement des voies. Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie. »

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de classer le chemin rural dit « de la Lande du Biéouès » en voie communale. Ce chemin sera la voie communale n°13, dit chemin communal de la Lande du Biéouès classé en voie communale à partir du 27 avril 2011 soit une longueur de 925 m.

Cette délibération sera transmise au service de l'Etat :

DDT 65/ Service ingénierie et développement durable / Pôle ingénierie territoriale/ Unité d'aménagement et de solidarité du territoire/ implantation de Tarbes afin de mettre à jour le tableau et la carte de classement de la voirie communale et la longueur de voirie qui est à prendre en compte pour la dotation globale de fonctionnement (DGF).

### ➤ Délibération pour la demande de subvention au FAR 2011

Les membres du Conseil Municipal s'accordent pour demander 45 % du financement des Voiries Réseaux et Divers Terrassements (VRD) et espaces verts à réaliser aux abords de la nouvelle salle des fêtes.

### ➤ Délibération modificative : accord sur la tarification modulée (Centre de Loisirs.)

### ➤ Délibération : accord pour travaux de renforcement électrique nécessitant remplacement transformateur rue de la Gespe

### ➤ Point sur l'organisation de la fête locale et rappel de la réglementation concernant l'ouverture des débits de boissons temporaires

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

